

Reverso

Euribor 3 mois

Fiche Conseiller

Communication à caractère promotionnel

La gamme Reverso

Reverso est une Unité de Compte conçue par AFI-ESCA pour répondre efficacement aux objectifs des investisseurs dans l'environnement économique actuel incertain. Elle est destinée aux investisseurs souhaitant allier un objectif de performance et de sécurité pour leur épargne, grâce à la protection du capital investi et à un rendement cible supérieur à celui du Fonds Euros.

Contrairement aux autres UC commercialisées sur le marché, Reverso ne prend pas de pari, de type tout ou rien, ni ne promet de coupon élevés le plus souvent jamais servi.

Reverso présente un couple rendement / risque plus robuste, en ligne avec la gamme d'UC AFI-ESCA distribuée depuis 2010 dont l'objectif toujours réalisé jusqu'ici est de délivrer la promesse fixée au départ.

Reverso est une UC simple qui tire partie du contexte économique actuel pour :

- Protéger à l'échéance le capital initialement investi
- Assurer un coupon minimum garanti chaque année de 2 %, et pouvant aller jusqu'à 7,10 % (versé à l'échéance)
- Assurer une diversification optimale et sécurisée par rapport à un investissement uniquement en Fonds Euros

Caractéristiques du support « Reverso Euribor 3 mois » en bref

Durée	Protection	Gains
⌚ Maturité de 12 ans	🔒 Protection du capital à 100% à maturité ou au rappel anticipé au gré de l'Émetteur	🎁 Coupon inconditionnel de 5,00% (versé à l'échéance)
🔍 Rappel au gré de l'Émetteur annuel possible dès l'année 1		💰 Coupon variable annuel à partir de l'année 2 (versé à l'échéance)

En commercialisation du 16 septembre 2025 au 28 novembre 2025

Mécanisme de remboursement de « Reverso Euribor 3 mois »

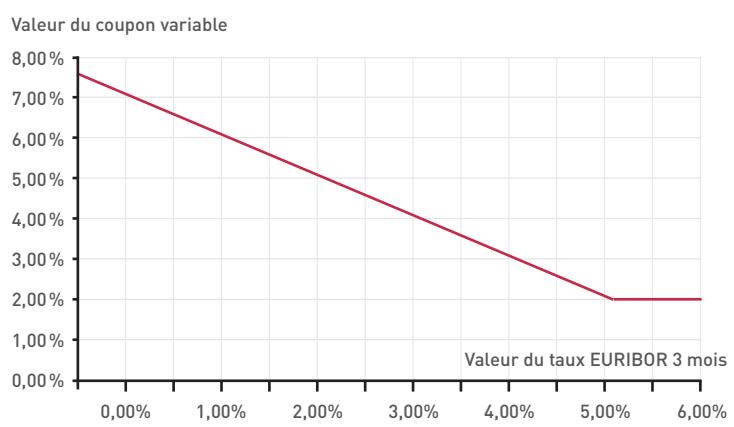
Année 1

Mise en mémoire d'un coupon inconditionnel de 5,00%

Années 2 à 12

Mise en mémoire du coupon variable dû au titre de l'année
égal à la différence entre 7,10% et le taux EURIBOR 3 mois, avec un
minimum de 2,00%

Illustration du coupon variable



Avantages

- Quelle que soit l'évolution du taux EURIBOR 3 mois^[1], le produit met en mémoire^[2] un coupon inconditionnel de 5,00 %, versé soit à la date d'échéance soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur selon les cas.
- À l'issue des années 2 à 12, si le remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment par l'Émetteur, un coupon variable égal à la différence entre 7,10 % et le taux EURIBOR 3 mois^[1], avec un minimum de 2,00 %, sera mis en mémoire et versé soit à la date d'échéance soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur selon les cas.
- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment par l'Émetteur et dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance, l'investisseur bénéficie du remboursement de son capital initial, quelle que soit l'évolution du taux EURIBOR 3 mois^[1] à la date de constatation finale (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).
- Le coupon variable se réduit linéairement (à mesure que le niveau de l'EURIBOR 3 mois augmente) jusqu'à atteindre un minimum fixé à 2,00 % dès que le taux EURIBOR 3 mois^[1] est supérieur ou égal à 5,10 %.

Inconvénients

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie :** La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En cas de vente du produit avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance.
- **L'Émetteur est susceptible de rappeler le produit par anticipation à son gré à l'issue des années 1 à 11, et ce indépendamment des conditions de marché.**
- **Le produit comporte un risque de réinvestissement.** En cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, si l'investisseur souhaite renouveler l'investissement sur les mêmes termes (en particulier en conservant la date de maturité initiale), les conditions de taux d'intérêt proposées pourraient être moins favorables. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au taux facial du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé du produit sera importante. Et plus la baisse de taux sera importante, plus les conditions de réinvestissement seront défavorables.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 12 ans.
- **L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).**
- Le produit ne bénéficie pas de la diversification du risque du fait d'être indexé au seul taux EURIBOR 3 mois^[1].

Code ISIN FR00140110A2

Forme juridique Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur.

Émetteur SG Issuer

Garant Société Générale^[3]

Devise EUR

Offre au public Oui, en France.

Garantie en capital Garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).

Valeur nominale 1 000 euros

Éligibilité Compte-titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

Sous-jacent Taux EURIBOR 3 mois (tel qu'observé à 11 h du matin, heure de Francfort sur la page Reuters - EURIBOR01).

Période de commercialisation Du 16 septembre 2025 au 28 novembre 2025

Date d'émission 28 novembre 2025

Date d'échéance 28 novembre 2037

[1] Le taux EURIBOR 3 mois est observé à chaque date de constatation annuelle du taux. Dates de constatation annuelle du taux : 15 novembre 2027, 14 novembre 2028, 14 novembre 2029, 14 novembre 2030, 14 novembre 2031, 15 novembre 2032, 14 novembre 2033, 14 novembre 2034, 14 novembre 2035, 14 novembre 2036 et 14 novembre 2037. Dates de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur : 30 novembre 2026, 29 novembre 2027, 28 novembre 2028, 28 novembre 2029, 28 novembre 2030, 28 novembre 2031, 29 novembre 2032, 28 novembre 2033, 28 novembre 2034, 28 novembre 2035 et 28 novembre 2036.

[2] Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du Taux EURIBOR 3 mois, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

[3] Notations : Moody's A1, Standard & Poor's A. Notations en vigueur au moment de la rédaction du présent document le 27 juillet 2025. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription du produit.

CE DOCUMENT EST EXCLUSIVEMENT DESTINÉ AUX CONSEILLERS D'AFI ESCA POUR LEUR SEULE INFORMATION PROFESSIONNELLE. SON CONTENU NE PEUT ÊTRE DIVULGUÉ À VOS CLIENTS OU À TOUT AUTRE TIERS. « Reverso Euribor 3 mois » présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur. Les Titres de créance font l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé). Ils peuvent être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie ou de capitalisation libellés en unités de compte. Leur souscription, placement et vente pourront intervenir par voie d'offre au public, en France, sans exemption à l'obligation de publier un prospectus. La documentation juridique relative à l'émission pourra être obtenue sur le site <https://prospectus.socgen.com> et/ou sur simple demande auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux, et sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.luxse.com). Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus du support et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le support. La dernière version du document d'informations clés relatif à ce Titre peut être consultée et téléchargée à l'adresse <http://kid.sgmarkets.com>.